



# **Le compte rendu** Comité Économique et social

## COMPTE RENDU CSE DU 07/07/2022

### **1/ Contact tracing Evolution du dispositif national :**

Le contexte sanitaire conduit la CNAM à réduire la voilure par une fin d'activité de la plupart des organismes qui traitent le Contact tracing.

A compter du 16 juillet prochain, cette activité sera prise en charge par 10 caisses en métropole et trois CGSS pour l'outre-mer.

Notre CPAM des Alpes maritimes a été choisie pour pérenniser cette activité.

Les modalités d'exercice du contact tracing sont inchangées.

L'activité sera organisée désormais du lundi au vendredi (pour rappel, depuis le 21 mars 2022 l'activité est exercée du lundi au samedi).

En cas de saturation d'appels sur la plateforme contact tracing, le relais sera fait en fonction de la zone de résidence de l'assuré via le 3646.

Pour toutes les caisses qui n'ont pas été choisies, ces dernières doivent être en mesure en cas d'aggravation de la crise sanitaire dans leurs départements respectifs de reprendre le contact tracing.

La délégation CFDT s'est félicitée d'avoir été choisie par la CNAM pour assurer cette mission mais nous avons voulu nous assurer auprès de la direction qu'il y ait une reconduction des contrats de travail des agents en place.

La direction nous a informé que la norme CNAM était de 30 ETP mais rien n'est imposé pour l'instant. De prochaines réunions de mise en place sont prévues dans les jours à venir. La direction nous donnera plus d'informations ultérieurement.

⇒ **La délégation CFDT a donné un avis favorable.**

### **2/ Permanences dans les centres et services à l'occasion de ponts :**

La Direction propose d'arrêter l'effectif **minimum** nécessaire dans les centres et services à l'occasion des ponts, afin d'assurer la continuité du service public et des activités de l'Organisme.

Selon la direction, les taux de présentisme présentés ce jour sont parmi les plus favorables des caisses de la région. Ils varient entre 0 et 60% selon les services.

La délégation CFDT est intervenue pour indiquer que pour les pourcentages proposés, il fallait impliquer les responsables de service pour qu'ils indiquent leur besoin minimum en nombre d'agents afin que la continuité de service soit assurée de façon objective et non sur des pourcentages qui ne veulent pas dire grand chose.

De plus, nous avons demandé que soit précisé lors de la réunion RH prévue avec les différents responsables et responsables adjoints de service l'après-midi même, les modalités de calcul du nombre d'agents c'est-à-dire en excluant les agents en maternité ainsi que les agents en arrêt de plus de 6 mois.

Ces quotas sont applicables à compter de ce jour.

⇒ **La délégation CFDT a donné un avis favorable**

### **3/ Déploiement de l'application CLIF**

CLIF est une application nationale accessible via une URL. Son objectif est de générer des courriers nationaux homogénéisés sur tout le territoire. Les modèles de courriers mis à disposition dans cet outil correspondent aux modèles nationaux et remplacent donc tout courrier local qui aurait la même finalité.

La date de mise à disposition sera donnée ultérieurement.

La délégation CFDT a interpellé la direction en émettant un doute quant à la pertinence d'un cadre trop rigide qui pourrait être une perte de sens pour l'assuré par rapport à sa situation personnelle. En effet, le corps du texte est non modifiable...

⇒ **La délégation CFDT a donné un avis favorable**

### **4) CPG résultats de l'exercice 2021**

Les résultats sont globalement très satisfaisants et positionnent la CPAM des Alpes- Maritimes parmi les 10 organismes les plus performants du réseau. Le taux de réussite de notre CPAM (94,61%) est supérieur de près de 7 points par rapport à la moyenne nationale (87,73%).

<b>Axe</b>	<b>Points au contrat</b>	<b>Points obtenus</b>	<b>Taux de réussite</b>
<b>Axe 1 : Accessibilité du système de soins</b>	150	150	100 %
<b>Axe 2 : Efficience du système de santé</b>	240	239,8	99,93 %
<b>Axe 3 : Qualité de service et maîtrise des activités</b>	240	187,4	78,10 %
<b>Axe 4 : Transition numérique</b>	200	195,9	97,97 %
<b>Axe 5 : Efficience interne</b>	170	165,8	97,51%
<b>Objectifs Individualisés</b>	180	177,5	98,59 %
	<b>1180</b>	<b>1116,43</b>	<b>94,61%</b>

L'axe 3, « Qualité de service et maîtrise des activités » a le taux le plus bas. Un des indicateurs qui permet d'arriver à un taux de 78,10 % est le taux de satisfaction des assurés. Pour la CPAM des Alpes Maritimes, ce taux est de 24% alors qu'il est de 59,53% au national.

La délégation CFDT a demandé à la direction de préciser comment est évalué ce taux de satisfaction des assurés et qu'est ce qui peut expliquer un taux aussi bas par rapport au national, les autres caisses de France ayant subi la même crise que nous ?

La direction nous indique que les caractéristiques du département avec une population âgée peuvent expliquer ce taux.

La direction a félicité le collectif, agents et managers pour leur professionnalisme, leur implication, qui a permis un très beau résultat au vu des conditions inédites et difficultés inhérentes.



## **QUESTIONS DIVERSES**

### ❖ La revalorisation des Tickets Restaurant

Le plafond des titres-restaurant repasse à 19 € par jour à partir du 1er juillet 2022

À partir du 1er juillet 2022, le plafond journalier des titres-restaurant repasse à 19 € et il n'est plus possible de les utiliser le week-end et les jours fériés. En effet, le plafond de paiement des titres-restaurant à 38 € par jour y compris le week-end et les jours fériés prend fin le 30 juin 2022.

### ❖ Les épreuves managers

Détection des potentiels managériaux, les instructions paraîtront en juillet, épreuves écrites en septembre 2022, épreuves orales en octobre 2022.

### ❖ TASK force

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2022.

### ❖ Les heures supplémentaires

Baisse du nombre de volontaire relative aux heures supplémentaires depuis janvier.

En janvier le nombre d'agents était supérieur à 60

18/06 = 30 agents

02/07 = 31 agents

## ❖ Télétravail

Actuellement, il y a 38 nouveaux télétravailleurs qui ont commencé leur activité dématérialisée.

## ❖ Pertinax

**CHALEUR** : La délégation CFDT a alerté la direction sur la situation climatique à Pertinax. En effet, à nouveau, nous portons l'accent sur la condition de travail dégradée des agents (malaise, perte d'efficacité, fatigue excessive...)

⇒ La direction prend conscience du problème, les taux sont semblerait-il en deçà du seuil réglementaire. Echanges réguliers avec le prestataire clim et le problème a été signalé à la CNAM.

**RESEAU** : Nous notons une lenteur excessive sur le réseau informatique malgré la mise en place de la fibre, la complication réside dans le temps d'attente excessif pour consulter, traiter et liquider. Le traitement global d'un dossier est donc considérablement rallongé et donc moins de dossiers traités.

⇒ La direction annonce des travaux mi 2023.

## ❖ Service Prévention Santé :

La Délégation CFDT demande si le remplacement du quatrième agent du service prévention santé est prévu suite à son départ à la retraite au 1er avril ?

⇒ A ce jour, aucune décision n'a été prise.

## ❖ Ces Pertinax :

La Délégation CFDT demande s'il est prévu de désencombrer le garage à vélo et scooter mis à la disposition du personnel dans le garage de Pertinax.

En effet, cela permettrait une meilleure utilisation du lieu pour stationner les 2 roues. Le personnel jouissant de ce garage demande s'il est possible de mettre en place un registre pour une remise des clés du garage afin de simplifier son accès.

⇒ Le garage à vélos n'a pas vocation à accueillir des scooters. Le sujet est en cours d'investigation. Concernant les clés, le circuit actuel d'ouverture et de fermeture du local est confirmé, pour des raisons de sécurité.

❖ Transition Écologique :

La Délégation CFDT demande si notre Organisme a prévu une mise en place ou une réflexion sur le forfait

mobilité durable pour l'ensemble des salariés se rendant sur leur lieu de travail en utilisant :

- le vélo électrique ou mécanique
- le covoiturage, passager ou conducteur
- les transports publics de personne (exception faite de la prise en charge obligatoire de 50% du coût de l'abonnement)
- la location de deux roues à assistance ou à moteur non thermique
- les services d'auto partage portant sur des véhicules à faible émission.

Sur le site Liam nous découvrons l'engagement déjà de nombreux organismes en ce sens.

⇒ Il n'existe à ce jour aucune obligation pour l'employeur de mettre en place un forfait mobilité durable.

Toutefois, la Direction envisage d'ouvrir des négociations sur la thématique de la mobilité, à une échéance qui reste à définir.

